



DEPARTEMENT DE LA CORREZE  
Mairie  
19500 MEYSSAC  
TEL 05.55.25.40.20

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt trois et le 7 du mois de juin à 19 heures 30, le conseil municipal de Meyssac, dûment convoqué par Christophe CARON, Maire s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal.

**Membres en exercice : 15**

**Membres présents : 11**

**Membres votants : 14 ( 3 pouvoirs )**

**PRESENTS :** CARON Christophe, Stéphanie CISCARD, Stéphane FARGE , Nicolas TARDIF, Stéphane LARCIER, Murielle GENTE, Marie-Laure LEGER, Isabelle VIRONDEAU, Ivan RICORDEL, Emmanuelle DUPUY , Dominique DEVILLERS.

**MEMBRES ABSENTS EXCUSES :** Hervé BONAUD ( pouvoir Ch. CARON ), Pierre MACHE ( pouvoir St. LARCIER ) Isabelle SEGUY ( pouvoir N. TARDIF ) Alexandre TRONCHE

**Secrétaire de séance :** Stéphanie CISCARD

**Date de convocation :** 2 juin 2023

#### DELIBERATION N° 2023.39 demande de financement FAFA équipements sportifs terrain de football de la Foucherie

Monsieur le Maire indique qu'il convient d'engager des travaux de sécurisation au terrain de football de la Foucherie notamment :

- Le remplacement de la main courante qui contribuera à un classement fédéral ( celle en place n'étant pas règlementaire )
- Le remplacement des bancs de touche pour des raisons identiques à celles du remplacement de la main courante.

Ces dépenses d'équipement et de sécurisation sont éligibles au Fonds d'Aide au Football Amateur.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,



- décide d'engager les travaux de remplacement de la main courante et des bancs de touche
- sollicite le financement FAFA à hauteur de 50 % des dépenses engagées soit :
  1. main courante dépenses HT : 7045.00 € ,

2. Banc de touche : 2250.00 € HT et fournitures de mise en œuvre : 950.00 € HT.

- Autorise le Maire à signer toute pièce se rapportant au dossier.

Pour extrait conforme,  
Christophe CARON

Maire de MEYSSAC



Suffrages exprimés	14
Pour	14
Contre	0
Abstentions	0